



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

RÉGIONALE MASCULINE 3 (RM3)

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Le Championnat **Régionale Masculine 3 (RM3)** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les engagements 2022/2023 se font directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball, selon le calendrier officiel.

Obligations des clubs :

- Engager une équipe de jeunes masculins (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
OU
- Justifier d'une école de mini-basket (disposant au minimum du label départemental)

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

Le respect des obligations sportives implique pour toutes les équipes concernées qu'elles terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Article 3 - Equipes qualifiées pour le championnat

Pour la saison en cours sont qualifiées :

- Les équipes maintenues en RM3
- Les équipes issues des championnats PRM en cas de montée(s) pour compenser un non-engagement d'équipe(s) en RM3 ou au niveau supérieur, pour le(s) département(s) concerné(s) par l'(es) équipe(s) montante(s)
- Les équipes descendant de RM2
- Les équipes montant de PRM des différents départements

Article 4 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

Le championnat est organisé en 4 phases :

Une première phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes qui joueront poule Haute et en Poule Basse lors de la deuxième phase.

Une deuxième phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes pouvant prétendre à la RM2 et les équipes pouvant être reléguées dans els championnats départementaux.

Une phase finale sous forme de play off pour déterminer les dernières équipes montant en RM2, et pour déterminer les équipes reléguées dans les championnats départementaux.

Un final four pour délivrer le titre de champion RM3.

a. Phase 1 dite « Saison régulière première partie »

Les équipes sont regroupées en 12 poules de 6 équipes, établies selon des critères géographiques (trois secteurs : Conférence Ouest – Conférence NORD/SUD – Conférence Est)

Au terme des rencontres aller-retour, le classement est établi.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RM3 « Poule Haute ».

Les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la deuxième phase RM3 « Poule Basse ».

b. Phase 2 dite « Saison régulière deuxième partie »

Les équipes qualifiées en RM3 « Poule Haute » sont regroupées en 4 poules de 6 équipes établies comme suit :

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules A,B et C de la conférence Ouest sont associés entre eux.

Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule D de la conférence Ouest sont associés aux 1^{er} et 2^{ème} des poules E et F de la conférence Nord/Sud.

Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule G et H de la conférence Nord/Sud sont associés aux 1^{er} et 2^{ème} des poules I et J de la conférence Est.

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules K,L et M de la conférence Est sont associés entres eux.

Le choix des regroupements de poules est établi à partir des critères géographiques

Les équipes qualifiées en RM3 « Poule Basse » sont regroupées en 8 poules de 6 équipes établies comme suit :

Poule E composée des 3^{ème} et 6^{ème} poule A, 3^{ème} et 4^{ème} poule B, 5^{ème} et 6^{ème} poule C

Poule F composée des 4^{ème} et 5^{ème} poule A, 5^{ème} et 6^{ème} poule B, 3^{ème} et 4^{ème} poule C

Poule G composée des 4^{ème} et 6^{ème} poule D, 3^{ème} et 5^{ème} poule E, 4^{ème} et 6^{ème} poule F

Poule H composée des 3^{ème} et 5^{ème} poule D, 4^{ème} et 6^{ème} poule E, 3^{ème} et 5^{ème} poule F

Poule I composée des 3^{ème} et 6^{ème} poule G, 3^{ème} et 4^{ème} poule H, 5^{ème} et 6^{ème} poule I

Poule J composée des 4^{ème} et 5^{ème} poule G, 5^{ème} et 6^{ème} poule H, 3^{ème} et 4^{ème} poule I

Poule K composée des 3^{ème} et 6^{ème} poule J, 3^{ème} et 4^{ème} poule K, 5^{ème} et 6^{ème} poule L

Poule L composée des 4^{ème} et 5^{ème} poule J, 5^{ème} et 6^{ème} poule K, 3^{ème} et 4^{ème} poule L

Les résultats de l'ensemble des rencontres de la Phase 1 ne sont pas concernés.

Toutes les équipes se rencontrent sous formes de matchs aller/retour soit 10 matchs par équipes.

A l'issue de ces nouvelles rencontres un classement est établi.

En RM3 « Poule Haute » :

Les équipes arrivées 1^{ère} de leur poule montent en RM2 et sont qualifiées pour la phase dite « final four », pour déterminer le titre de « Champion RM3 Auvergne-Rhône-Alpes »

Les 5 autres équipes sont qualifiées pour la phase finale, pour déterminer les 4 dernières équipes montant en RM3

En RM3 « Poule Basse ».

Les équipes classées 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour la phase finale, pour déterminer les trois dernières équipes montant en PNM

Les équipes arrivées 6^{ème} de leur poule sont reléguées en Département.

Les équipes classées 5^{ème} de leur poule participeront à la phase finale pour déterminer les 3 4 autres équipes qui seront reléguées en Département

c. Phase 3 dite « Phase finale »

Phases finales organisées à l'issue de la Phase 2 :

Phase finale pour déterminer les dernières équipes devant monté

Entre les équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque poule haute et les équipes classées 1^{ère} de chaque poule basse sous forme de 3 tours en élimination directe.

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule haute sont immédiatement versées au tour 2.

Le tour 1 est organisé en fonction des croisements des poules :

Match 1 : 3^{ème} Poule A / 1^{er} Poule E

Match 2 : 3^{ème} Poule B / 1^{er} Poule F

Match 3 : 3^{ème} Poule C / 1^{er} Poule G

Match 4 : 3^{ème} Poule D / 1^{er} Poule H

Match 5 : 4^{ème} Poule A / 1^{er} Poule I

Match 6 : 4^{ème} Poule B / 1^{er} Poule J

Match 7 : 4^{ème} Poule C / 1^{ère} Poule K

Match 8 : 4^{ème} Poule D / 1^{ère} Poule L

Match 9 : 5^{ème} Poule A / 6^{ème} Poule B

Match 10 : 5^{ème} Poule B / 6^{ème} Poule A

Match 11 : 5^{ème} Poule C / 6^{ème} Poule D

Matche 12 : 5^{ème} Poule D / 6^{ème} Poule C

Le tour 2 est organisé en fonction des croisements de poules :

Match 13 : Vainqueur du match 2 / Vainqueur du match 8
Match 14 : 2^{ème} Poule A / Vainqueur match 11
Match 15 : Vainqueur match 1 / Vainqueur match 7
Match 16 : 2^{ème} Poule B / Vainqueur match 12
Match 17 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 6
Match 18 : 2^{ème} Poule C / Vainqueur match 9
Match 19 : 2^{ème} poule D / Vainqueur match 10
Match 20 : Vainqueur match 4 / Vainqueur match 5

Le tour 3 est organisé en fonction des résultats du tour 2 et donne les 4 équipes supplémentaires qui montent en PNM.

Match 21 : Vainqueur du match 13 / Vainqueur du match 14
Match 22 : Vainqueur du match 15 / Vainqueur du match 16
Match 23 : Vainqueur du match 17 / Vainqueur du match 18
Match 24 : Vainqueur du match 19 / Vainqueur du match 20

Les vainqueurs des matchs 21, 22, 23 et 24 accèdent au niveau PNM.

Tous les matchs des trois tours auront lieu chez le mieux classé à l'issue du classement de la 2^{ème} phase

Phase de barrage pour déterminer les 4 dernières équipes reléguées.

Les équipes classées 5^{ème} se rencontrent sur 1 seul match sous forme de finale. Les perdants seront relégués dans leur comité départemental.

5^{ème} poule E / 5^{ème} poule F

5^{ème} poule G / 5^{ème} poule H

5^{ème} poule I / 5^{ème} poule J

5^{ème} poule K / 5^{ème} poule L

Phase 4 dite "Final à quatre six" entre les 1^{er} de chaque poule haute

Pour déterminer le titre de « Champion RM3 Auvergne-Rhône-Alpes » sous forme de finale entre les équipes classées première des 4 poules haute sur terrain neutre :

Les deux équipes gagnantes des demi-finales (match aller retour) se rencontrent en finale. Le vainqueur sera déclaré « Champion Auvergne-Rhône-Alpes »

Les demi finale :

Match 1 : 1^{er} Poule A / 1^{er} Poule B

Match 2 : 1^{er} Poule C / 1^{er} Poule D

La Finale

Vainqueur du match 1 / Vainqueur du match 2

Synthèse des montées, maintiens et descentes à l'issue de la saison

Les équipes classées première de la poule Haute à l'issue de la deuxième phase montent en PNM.

Les quatre équipes remportant le tournoi à élimination directe montent en PNM.

Les équipes classées 6^{ème} des poules basses à l'issue de la deuxième phase descendent en RM3.

Les quatre équipes perdantes des brassages descendent en RM3.

Toutes les autres équipes sont maintenues en RM2.

En cas de montée où descentes supplémentaires se référer aux articles 47 et 49 des règlements sportifs généraux de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Article 5 - Forfait et sanction

Une équipe qui refuse la montée en RM2 est maintenue en RM3.

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général » (hors cas de joueur non qualifié).

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général est rétrogradée en deuxième division départementale de son comité d'origine.

Article 6 - Qualification et licences

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
Nombre de joueurs « brûlés »	5	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, 0CT	3
	ASP	0
	0C	Sans limite
	AST	5
	Blanc	Sans limite
Vert		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Jaune	2
	Orange	

Cas des équipes « réserve »

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de l'équipe « réserve » en RM3 pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Article 7 - Horaires des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le samedi à 20h30.

Le temps d'échauffement minimum est de 30 minutes. La mi-temps dure 10 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, avant clôture au "à août 202&".

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 17h30 à 21h
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 – Qualification requise Statut de l'entraîneur

[VOIR STATUT DU TECHNICIEN REGIONAL 2022-2023](#)

Article 10 – Modification des règles du Basketball

[VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023](#)

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.

